

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 06-05 du 8 décembre 2022

### **NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI : MIEUX ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA – CRÉATION DES PREMIÈRES AGENCES LOCALES D'INSERTION – CONVENTIONS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la création de 13 agences locales d'insertion, portées par :

- Objectif Emploi
- C2DI
- ARES
- Plaine commune Le Plie
- SFMAD
- Commune de Romainville , CCAS de Noisy-le-Sec
- Aurore
- l'EPT Grand-Paris-Grand-Est, C2DI, Self Interim et Énergies
- Compétences emploi
- Vitamine T

- ALLOUE, au titre du budget 2022, les crédits de fonctionnement de 4 003 012 euros aux organismes cités ci-dessus selon la répartition présentée en annexe ;

- ALLOUE, au titre du budget 2022, les crédits d'investissement de 600 000 euros aux organismes cités ci-dessus selon la répartition présentée en annexe ;



- APPROUVE la convention pluriannuelle type, ci-annexée, à conclure avec les organismes cités ci-dessus ;

- APPROUVE la convention pluriannuelle, ci-annexée, à conclure avec le consortium EPT Grand-Paris-Grand-Est, C2DI, Self Interim et Énergies ;

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et tous les actes afférents au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*